Réforme des retraites, c'est parti!

Par Jean-Christophe Martineau le 30 mai 2018 - Notre Temps

Quelle sera votre retraite demain ? Si vous avez un avis, c'est le moment de l'exprimer. Le gouvernement dévoile des axes de la réforme et lance une consultation citoyenne à partir du 31 mai.

Quelle sera votre retraite demain ? Si vous avez des idées, c'est le moment ! Vous êtes trop jeune, encore en pleine activité ? Justement, la prochaine réforme des retraites, c'est pour vous. Prendre le pouls de l'opinion, recueillir ses remarques, identifier les points de consensus (et d'opposition) face à la future réforme des retraites, tels sont les objectifs du dispositif de participation citoyenne mis en place le 31 mai 2018 par le Haut-Commissariat à la réforme des retraites.

La consultation comprend *plusieurs étapes* : *le 31 mai un "atelier de prospective collaborative"* réunit 20 Françaises et Français de profils divers au ministère des Solidarités et de la Santé. Ils se livreront à un exercice de projection afin d'évaluer à l'horizon 2040 les impacts des mesures qui pourraient être prises en 2019, lors du lancement de la réforme.

Le système actuel, complexe, basé sur les annuités, doit évoluer vers un dispositif unifié en points ou en comptes notionnels, une variante qui intègre l'espérance de vie des classes d'âges. Emmanuel Macron en a énoncé le principe lors de la campagne présidentielle : chaque euro cotisé doit donner à tous les mêmes droits à pensions.

• Les 11 questions posées aux Français

Par ailleurs, du 31 mai au 25 octobre 2018, une plateforme internet est accessible à tous sur https://participez.reforme-retraite.gouv.fr. Les Français y sont invités à se prononcer sur 11 thèmes concernant la future réforme voulue par le président de la République.

Voici les *questions* qui nous sont *posées*:

- 1. Quel système de retraite pour tous les actifs ?
- 2. Prendre sa retraite: à quel âge et à quelles conditions ?
- 3. Comment donner plus de liberté dans la transition emploi-retraite et la gestion de fin de carrière ?
- 4. Quels droits accorder aux conjoints en cas de décès ? (réversion)
- 5. Quelle prise en compte des enfants dans la retraite ? (avantages pour les parents)
- 6. Faut-il améliorer l'acquisition de droits pour les plus jeunes ?
- 7. Comment améliorer la couverture retraite dans le cadre des nouvelles formes de travail ?
- 8. Quelle solidarité avec les faibles revenus ?
- 9. Comment corriger les inégalités femmes-hommes en matière de retraite ?
- 10. Quelle prise en compte du handicap et des aidants familiaux dans la retraite?
- 11. Comment assurer un meilleur pilotage du système de retraites ?

Pour chaque thème, un constat et des propositions sont soumises aux internautes qui peuvent se prononcer et faire également leurs propres remarques. La synthèse des débats sera rendue publique le 29 novembre.

• Un atelier participatif près de chez vous

En complément, *9 ateliers participatifs réunissant une centaine de personnes* se dérouleront à travers le pays **du 2 juillet au 23 octobre à Paris**, Montreuil, Lorient, Arras, Strasbourg, Toulon, Angoulême, Dijon et Toulouse.

Les contributions recueillies sur la plateforme internet seront ensuite soumises à la sagacité des membres d'un atelier citoyen. Composé de 15 personnes représentatives de la population par la Commission nationale du débat public (CNDP), ce cénacle se réunira les 17 et 18 novembre ainsi que les 1^{er} et 2 décembre. Les participants devront rendre un avis en tenant compte des points de

consensus et de désaccords exprimés par les Français. Jean-Paul Delevoye, le Haut-Commissaire à la réforme des retraites présentera cet avis aux décideurs politiques et aux partenaires sociaux. L'ensemble des résultats recensés par le dispositif sera pris en compte par Jean-Paul Delevoye dans ses préconisations au gouvernement, fin 2018 ou début 2019. Débutera alors une nouvelle phase de concertation avec les partenaires sociaux portant sur les orientations de la réforme qui se traduira par un projet de loi déposé au Parlement en théorie au cours du premier semestre 2019.

• Comment gouvernement et syndicats défrichent le sujet

Depuis le mois d'avril 2018, le Haut-Commissaire enchaîne les réunions de concertation avec les organisations de salariés et d'employeurs. Le programme de travail, "touffu" reflète la complexité du système de retraites français.

Les sessions d'avril et mai ont abordé les conditions d'élaboration d'un système universel (niveau de couverture, taux de cotisation).

En *mai - juin*, c'est au tour des *droits non contributifs* liés à la maladie, à la maternité, au chômage et des minima de pensions (minimum contributif, minimum vieillesse) d'être radiographiés.

Les droits familiaux (bonification pour enfants, réversion) seront étudiés en juin - juillet.

À *l'automne*, la concertation reprendra avec au programme :

- conditions d'ouverture des droits à retraite (notamment, la question de l'âge de départ) ;
- *la reconnaissance des spécificités* de "certains parcours professionnels" (où l'on reparlera sans doute des régimes spéciaux...)
- et la question des *départs anticipés*.

Enfin, la concertation s'achèvera avec les thèmes de la gouvernance et du pilotage (quelle place y tiendront les partenaires sociaux?) et les modalités de transition.

Sur ce dernier point, Emmanuel Macron s'était engagé lors de la campagne électorale à ce que les personnes à 5 ans de la retraite ne soient pas touchées par la réforme. Quant à la durée de transition, elle pourrait, si l'on se fie au programme du candidat Macron, s'étaler sur 10 ans.

Pour en savoir plus : <u>Télécharger le dossier de presse</u> (13 pages) à partir duquel est tiré cet article.